



Association Rando Evasion Sanguinet
Déclarée à la Préfecture des Landes le 22 août 2016
sous le n°w402004605
Siret n° 822 513 313 00012

Commission Rando Gourmande

Elle est présidée par un membre du conseil d'administration et composée des bénévoles désignés par le dit conseil et qui l'acceptent.

En étroite collaboration avec la commission communication, elle assure l'information de toutes les manifestations auprès des membres et du site web.

A l'issue de l'assemblée générale du vendredi 18 septembre 2020, les commissions ont été renouvelées
Les membres du Conseil d'Administration sont membres de droit de toutes les commissions :

- membres du Conseil d'Administration :

- Mmes Michèle Christoll, Nicole Guilhem, Annie Garbage,
- Mrs Yves Gabas, Michel Dénéchaud, Gérard Lecourt, Daniel Moreau, Jean Claude Laffargue, Philippe Lacouture,

- membres bénévoles

Les propositions et/ou décisions prises lors de la réunion de la commission sont réputées adoptées dès lors que les membres du Conseil d'Administration sont majoritairement présents.

Dans le cas contraire, les propositions ou/et décisions seront soumises à l'approbation du prochain Conseil d'Administration.

Après chaque réunion, un compte-rendu est établi par le responsable de la commission.

Dès lors qu'elles sont publiées les décisions sont applicables à tous.

Son rôle et ses attributions sont :

- - détablir le règlement de la rando gourmande nocturne
- - de présenter devant les autorités le planning, les besoins, et le déroulement de la rando gourmande
- - d'organiser et de coordonner le déroulement de la rando gourmande
- - d'entreprendre toutes les démarches administratives
- - Mairie, Préfecture, Pompiers, Associations, Propriétaires, Police, etc....
- - de rechercher les partenaires en relation avec la commission communication
- - d'établir le planning et veiller à son application
- - d'établir le circuit avec le responsable circuit
- - d'établir l'organigramme
- - de proposer et choisir le menu avec le responsable de la sous-commission activités festives
- - de proposer et choisir les matériels et consommables avec le responsable matériel
- - de veiller que les achats, réservations, locations soient effectués en temps et en heure,
- - de veiller à la sécurité routière et alimentaire
- - de rechercher les animations ou associations associées